

MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 2022- 112

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00

OBJET :  
Contrat de vérification des  
équipements sportifs avec la  
société SOLEUS

**Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2022-069 en date du 18 mai 2022, rendue exécutoire le 24 mai 2022, donnant délégation au Maire,

**Considérant**, la nécessité d'assurer la vérification des équipements suivant présent sur la commune : Buts de basket relevables en charpente – Antichute de charge – Equipements sportifs – Appareils de musculation.

**Considérant**, la proposition de la société SOLEUS, sise Allée du Fontanil – 69420 Vaulx en Velin,

**DÉCIDE :**

Article 1 :

De signer un contrat avec la société SOLEUS, sise Allée du Fontanil – 69420 Vaulx en Velin, pour la vérification des équipements sportifs.

Article 2 :

La durée de ce contrat est de 3 ans, avec 1 forfait annuel pour chaque année.

Article 3 :

Le forfait annuel pour l'année 2023 est de 1 288.00 € HT (soit 1 545.60 € TTC) pour la réalisation des contrôles suivants : Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC complet) pour une paire de basketball relevable en charpente.

Article 4 :

Le forfait annuel pour l'année 2024 est de 1 070.00 € HT (soit 1 284.00 € TTC) pour la réalisation des contrôles suivants : Contrôle d'une paire d'antichute de charge à rappel automatique.

Article 5 :

Le forfait annuel pour l'année 2025 est de 1 288.00 € HT (soit 1 545.60 € TTC) pour la réalisation des contrôles suivants : Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC complet) pour une paire de basketball relevable en charpente.

Article 6 :

La dépense pour l'année 2023 sera inscrite au budget communal 2023.

Article 7 :

La dépense pour l'année 2024 sera inscrite au budget communal 2024.

Article 8 :

La dépense pour l'année 2025 sera inscrite au budget communal 2025.

Fait à La Verrière : 29/12/2022

Le Maire  
  
Nicolas DAINVILLE.



CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



## CONTRAT PLURIANNUEL :

### CONTROLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN HAUTEUR

#### VOTRE CONTACT COMMERCIAL

Rémi GONZALEZ  
04 78 24 88 19  
r.gonzalez@soleus.fr

RAISON SOCIALE	MAIRIE DE LA VERRIERE
ADRESSE	AVENUE DES NOES 78320 LA VERRIERE
INTERLOCUTEUR	Monsieur GUEYE
REFERENCE DU DEVIS	DRG2209300852
DATE	21/10/2022

Monsieur,

Je fais suite à nos échanges, et vous communique notre proposition de contrat pluriannuel de service relative à la mission de vérification d'un ou plusieurs des équipements suivants présents sur votre commune : **BUTS DE BASKET RELEVABLES EN CHARPENTE – ANTICHUTE DE CHARGE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – APPAREILS DE MUSCULATION**

Cette offre se présente en 2 parties jointes qui vous permettront d'analyser précisément les caractéristiques de notre intervention :

- 1 – Bordereau de prix et conditions générales de ventes
- 2 – Note méthodologique d'intervention concernant l'ensemble des prestations définies ensemble.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre offre, et dans l'attente d'une future collaboration, je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Pour l'entreprise Soléus  
Rémi GONZALEZ  
Service Commercial

[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : info@soleus.fr  
Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)







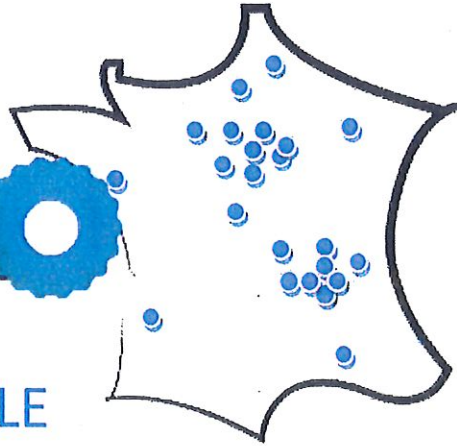
CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



## 01 SOLEUS UNE SOCIETE DU GROUPE ISCE

Le Groupe iSce est le leader français indépendant spécialiste du contrôle et de l'aide à la mise en conformité des installations sportives et récréatives

+ de 150 000 contrôles d'équipements / an  
auprès de + de 3500 clients



COUVERTURE **NATIONALE**

**1<sup>er</sup>** LEADER SUR SON MARCHÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020  
**2,4 M€**

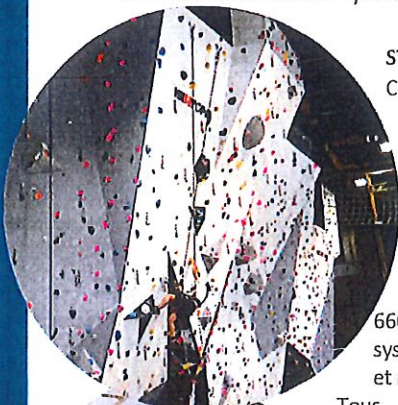
**23** INSPECTEURS

**NOS VALEURS : CONFIANCE / PROFESSIONNALISME / ETHIQUE**

## 02 VOS EQUIPEMENTS, NOS SAVOIRS FAIRE

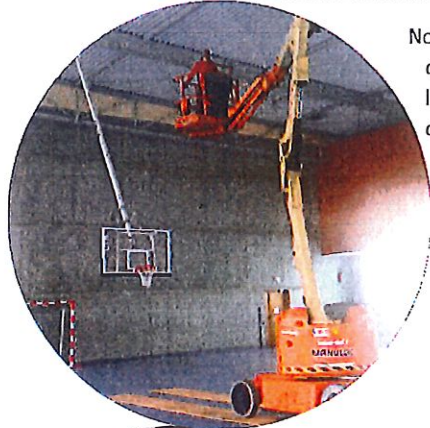
Que vos installations/équipements soient à utilisation privée ou publique, ils doivent être contrôlés afin de valider leur conformité, leur bon fonctionnement et effectuer éventuellement la maintenance nécessaire. Soleus, à travers la formation spécifique de nos inspecteurs auprès d'experts et fabricants du métier, assure le contrôle initial ainsi que la vérification périodique de vos équipements.

### STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE – Contrôle principal



Avant une ouverture de site ou sur demande, nous pouvons réaliser les essais statiques sur les points d'assurage. Doivent être testés pendant 10 secondes à 660 DaN les 3 premiers points + Tous les systèmes d'assurage en moulinette individuelle et relais. + Tous les systèmes d'assurage en moulinette collectif d'assurage de chaque voie d'escalade.

### BUTS DE BASKETS RELEVABLES EN CHARPENTE



Nous réalisons le contrôle complet de l'ensemble de la câblerie, du dispositif de levage et de tous les points de fixation des buts.

### Contrôle annuel obligatoire des EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

Baudriers / casques / mousquetons / descendeurs...



### Système ANTICHUTE de charge à rappel automatique

Contrôle annuel obligatoire conformément aux demandes du fabricant



[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soleus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès de la Région Rhône-Alpes  
Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : info@soleus.fr  
Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)







### 03 ACTEUR DE REFERENCE

Notre réseau d'inspecteurs est piloté par un service dédié qui veille à garantir un niveau de qualification élevé et une qualité de prestation homogène. Vous avez également l'assurance de disposer d'un inspecteur répondant au mieux à vos attentes :



### VOTRE INSPECTEUR

- Est formé et ses compétences validées par nos cadres techniques bénéficiant d'une expérience de 5 à 10 ans dans le contrôle.
- Est évalué après chaque audit par vous-même, nos référents techniques et par l'AFNOR Certification de façon annuelle.
- S'adapte à la structure et la gestion de votre parc d'équipements.
- Est régulièrement formé sur les référentiels, les techniques de contrôle et le savoir-être (écoute, dialogue, faculté d'adaptation et pédagogie).
- Est soumis à un code de déontologie et notamment à des exigences de confidentialité strictes.
- Est équipé de matériel de mesure breveté et/ou étalonné afin de garantir des contrôles de précision.

### 04 LES 3 ETAPES DE NOTRE INTERVENTION

#### PREPARATION

- ANALYSE DU BESOIN**
- + Données techniques
  - + Définition du profil d'inspecteur
  - + Constitution de l'offre
- VALIDATION COMMANDE**
- + Accusé réception de la commande par votre interlocuteur commercial
- PLANIFICATION**
- + Validation téléphonique et par email de la date et de la plage horaire de passage.
  - + Modalités d'intervention de notre inspecteur (avec ou sans accompagnant)
  - + Validation du Plan de prévention des risques

Confirmation de RDV  
Liste des instructions avant passage

#### CONTRÔLES

- CONTROLE SUR SITE**
- + Réunion de lancement des contrôles avec client, plan de tournée.
  - + Analyse documentaire sur éléments fournis par le client
  - + Contrôle terrain des équipements sur tous les sites (rendus accessibles et inoccupés)
- DEBRIEFING AVEC CLIENT**
- + Alerte sur danger par téléphone ou physiquement
  - + Signature registre de sécurité
- RESTITUTION**
- + Rédaction du rapport de contrôle

Photographie des équipements et réserves  
Rubalise des équipements jugés dangereux

#### BILAN & SYNTHÈSE

- COMPTE RENDU PRIORITAIRE**
- + Envoi d'une synthèse prioritaire dans un délai de 48h des équipements jugés dangereux pour toute utilisation.
- BILAN & SYNTHÈSE**
- + Envoi des rapports par email au client sur l'ensemble des sites contrôlés avec photographies d'équipements et réserves (version papier sur demande)
  - + Edition sur demande de registre de sécurité pour chaque site listant les équipements contrôlés.
- SUIVI**
- + Service technique dédié pour toute question en lien avec vos rapports de contrôle

Envoi de vos rapports et attestation de contrôle  
Enquête de satisfaction client





## 05

## NOS ENGAGEMENTS

UNE ÉQUIPE COMMERCIALE  
DEDIÉE

DES INSPECTEURS QUALIFIÉS

DES SOLUTIONS  
PERSONNALISÉESDU MATERIEL DE PRÉCISION  
BREVETÉ ET ÉTALONNÉUN CONTROLE EFFICACE  
ET A VALEUR AJOUTÉE

UNE MARQUE A FORTE NOTORIÉTÉ

## 06

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

## CONTRACTANT

Entre MAIRIE DE LA VERRIERE, représentée par Madame, Monsieur Le Maire, agissant en qualité de Gestionnaire, et la société Soléus Parc de Miribel Jonage Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN.

## OBJET

Madame, Monsieur LE MAIRE a décidé de confier sous forme de contrat de prestations de service l'ensemble des contrôles à réaliser des équipements sportifs et de loisirs présents sur la collectivité.

## PRESTATION

La prestation vise la sécurité des utilisateurs des équipements.

Elle consiste à apporter au demandeur un avis sur la sécurité présentée par ces équipements sur la base d'examen en charges et visuels.

## REFERENTIEL &amp; DETAILS DE LA PRESTATION

Se reporter aux contenus de la ou les notes méthodologiques jointes à ce contrat

## DUREE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une période de 1 an renouvelable par reconduction tacite. La non reconduction du contrat est expresse avec un préavis de deux mois. La durée maximale est limitée à 3 ans.

## CONDITIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION

Pour mener à bien la prestation, il convient :

- de rassembler, préalablement à l'intervention, les informations relatives aux équipements : date d'installation, fabricant, installateur, registre de sécurité des équipements.
- de disposer totalement des équipements dans leur configuration d'utilisation.

MONTANT ANNUEL DE LA OU DES PRESTATIONS pour chacune des 3 années du contrat  
(2022/2023/2024)[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : info@soleus.fr

Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)







CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



Type de Prestation pour l'année 2023 et 2025	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	150.00 € OFFERT
Réalisation des contrôles suivants : Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour une paire de basketball relevable en charpente	1	700.00 €	700.00 €
<i>Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice différente que celle fournie par SOLEUS cf dimensions de la nacelle ci-dessous</i>			
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	17	8.50 €	144.50 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	8	8.50 €	68.00 €
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	9	8.50 €	76.50 €
Contrôle visuel d'un appareil de musculation	46	6.50 €	299.00 €

Signature et cachet du client :

(mention "bon pour accord" + date)

A retourner à l'adresse email suivante :

r.gonzalez@soleus.fr

«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»

Montant H.T. : 1 288.00 €

T.V.A. (20,0%) : 257.60 €

Montant T.T.C. : 1 545.60 €

Type de Prestation pour l'année 2024	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	150.00 € OFFERT
Réalisation des contrôles suivants : Contrôle d'une paire d'antichute de charge à rappel automatique	1	550.00 €	550.00 €
<i>Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice différente que celle fournie par SOLEUS cf dimensions de la nacelle ci-dessous</i>			
Réalisation du contrôle visuel sur un but de basket-ball	17	6.50 €	110.50 €
Réalisation du contrôle visuel sur un but de football	8	6.50 €	52.00 €
Réalisation du contrôle visuel sur un but de handball	9	6.50 €	58.50 €
Contrôle visuel d'un appareil de musculation	46	6.50 €	299.00 €

Signature et cachet du client :

(mention "bon pour accord" + date)

A retourner à l'adresse email suivante :

r.gonzalez@soleus.fr

«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»

Montant H.T. : 1 070.00 €

T.V.A. (20,0%) : 214.00 €

Montant T.T.C. : 1 284.00 €

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : info@soleus.fr

Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr



N°DRG2209300852  
21/10/2022  
Page 5/7





CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



Rapports envoyés par dématérialisation (PDF)  
(vos rapports vous seront adressés par email)

Je souhaite toutefois recevoir mes rapports par courrier en version papier :  cochez pour oui

### ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables pour les trois années du contrat.

### MODALITÉ DE FACTURATION

Règlement : par chèque ou virement à réception de facture. Le montant facturé chaque année correspond à la ou les prestations réalisées sur cette même période.

### VALIDITÉ DE L'OFFRE

Cette offre est valable 3 mois à compter de la date d'émission. Cette offre n'est valable qu'à l'unique condition de la validation du plan de prévention des risques permettant de garantir l'accès en tout point des éléments à contrôler sans le recours d'une nacelle élévatrice autres que celle fournie par SOLEUS.

#### DIMENSIONNEMENT NACELLE REPLIEE (pour acheminement sur site)



- 1- Hauteur maximale de travail : 12,62 m
- 2- Hauteur maximale du plancher : 10,62 m
- 3- Hauteur de la nacelle repliée : 1,99 m
- 4- Longueur de la nacelle : 1,38 m
- 5- Largeur de la nacelle : 0,75 m
- 6- Poids à vide : 435 kg

Une attention particulière doit être portée en cas d'accès au site via un ascenseur ou monte-charge (profondeur et hauteur + poids total permis). Les ouvertures et seuils des portes doivent garantir également l'accès.

En cas d'inaccessibilité sur un site, notre équipe commerciale se tient à votre écoute pour trouver la solution la plus adaptée à votre besoin.

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Voir Condition Générales de Vente à la fin de ce document

A LA VERRIERE, le 29/12/2022

A Vaulx en velin, le 21/10/2022

MAIRIE DE LA VERRIERE

Benoit CAILLOT  
Directeur Opérationnel



[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : info@soleus.fr  
Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)





2022-112



CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - DRG2209300852 - MAIRIE DE LA VERRIERE - 21/10/2022

### 1. OBJET

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre SOLEUS et le demandeur pour l'achat de la prestation proposée dans ce devis. L'achat de cette prestation implique la reconnaissance d'avoir parfaite connaissance, une acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions de vente et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par SOLEUS.

SOLEUS se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande.

### 2. CARACTERISTIQUES DES SERVICES PROPOSÉS

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue SOLEUS. Chaque vente est accompagnée d'un descriptif détaillé de la prestation à réaliser.

La prestation de la société SOLEUS portera uniquement sur les éléments référencés dans le présent devis.

En cas d'équipement non installé, SOLEUS se réserve le droit de réaliser un contrôle à minima.

### 3. TARIFS

Les prix figurant dans le devis sont des prix hors taxes en euro auxquels il faut ajouter la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

SOLEUS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le devis le jour de la commande sera le seul applicable.

Les prix indiqués comprennent les frais de traitement de commande et de livraison de la prestation, pour autant qu'elles aient lieu dans les zones géographiques prévues à l'article suivant.

**MODIFICATIONS DES QUANTITÉS :** Dans le cas où les quantités de travail programmés lors de la commande ou de l'étape de planification diffèrent avec les quantités constatées et contrôlées sur le terrain. Pour les quantités supérieures dans la limite de plus dix pourcents (10%) le client accepte de se voir actualiser la facturation, laquelle tiendra compte des quantités contrôlées sur le terrain. Pour des variations supérieures à dix pourcent, SOLEUS devra demander un accord préalable au client qui se donnera la possibilité de revoir les modalités d'intervention. Pour les quantités constatées inférieures à celle commandées, SOLEUS se réserve le droit de facturer le montant total prévu lors de la commande (en effet la tarification unitaire étant liée au volume, la dégressivité ne s'appliquerait donc pas pour les quantités revues à la baisse)

**ANNULATION :** Pour les prestations de moins d'une journée : Toute annulation ayant lieu le jour même de l'intervention sera facturée à 100 % du montant du devis. Toute annulation ayant lieu moins de 48h avant le début de l'intervention sera facturée à 80 % de son montant initial.

Pour les prestations de plus d'une journée : Toute annulation ayant lieu le jour même de l'intervention sera facturée à 100 % du montant du premier jour, à 80% de second jour. Les jours suivants ne feront l'objet d'aucune facturation. Toute annulation ayant lieu moins de 48h avant le début de l'intervention sera facturée à 80% du montant du premier jour, à 50% de second jour. Les jours suivants ne feront l'objet d'aucune facturation.

En cas d'annulation, de retard ou de quantités de contrôle commandées différentes de la réalité, SOLEUS se réserve le droit d'effectuer une compensation avec les sommes dues par le client.

### 4. AIRE GEOGRAPHIQUE

La prestation porte uniquement sur les éléments référencés ainsi que sur le ou les sites mentionné(s) sur le présent devis.

### 5. COMMANDES

Avant toute prestation, il convient au demandeur de confirmer son accord par ordre régulier. Le demandeur s'engage à effectuer le paiement dans les conditions prévues.

### 6. DUREE ET RECONDUCTION

Tout devis comportant la mention d'une périodicité (contrat pluriannuel) est par principe à durée indéterminée elle est souscrite pour une durée minimale d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la durée de la périodicité si elle n'a pas été dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant son échéance, par l'une ou l'autre des parties. L'échéance est déterminée par référence à la date de commande du client. Tout devis ne comportant pas la mention d'une périodicité par principe à durée déterminée : prend fin à la remise du / des rapport(s) correspondant(s) à la / aux prestation(s) définie(s) par le devis.

### 7. MODALITES D'INTERVENTION

Le client est tenu de :

- Porter à la connaissance de SOLEUS les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité en vue de la protection des personnes et de la prévention des risques professionnels (décret D92-158 du 20 février 1992).

- Désigner un représentant qualifié pour accompagner SOLEUS.

- Mettre à disposition les équipements et installations objet des vérifications \*Fournir les documents nécessaires, notamment ceux définis par les textes réglementaires. \*Prévoir les moyens d'accès et d'essais.

Après acceptation du devis, la société SOLEUS se rendra sur place après une planification de la prestation acceptée par les deux parties, pour effectuer l'ensemble de sa mission. A l'issue de celle-ci, un rapport sera établi avec, consigné à l'intérieur, le constat des résultats relevés sur place.

Les seuls équipements contrôlés sont ceux montés et en position de fonctionnement au moment de la prestation.

En cas de matériel inaccessible, plus difficilement accessible que prévu (exemple ; un matériel à contrôler en charge situé en étage sans ascenseur et non mentionné lors de la commande) ou non installé, en cas d'absence ou retard du client ou de son représentant, en cas d'interdiction même temporaire d'intervention, SOLEUS se réserve le droit de facturer le temps perdu au tarif de 90,00 € HT/heure.

Si un contrôle sur un équipement est prévue en charge et qu'il n'est pas réalisable (équipement non monté, non accessible...) alors, dans la mesure du possible, un contrôle visuel et manuel remplacera le contrôle en charge au tarif initialement prévu.

### 8. MODALITES DE RESTITUTION

Le client est tenu d'établir et de mettre à jour un registre de sécurité qu'il met à disposition de SOLEUS. A l'issue de la prestation, un rapport dématérialisé ou écrit est adressé au client. Ce rapport exprime seul l'avis de SOLEUS, nonobstant tout constat provisoire d'intervention établi par l'intervenant SOLEUS sur site. En cas de danger grave ou imminent, il est remis le jour même au client.

Des photographies peuvent être insérées dans certains documents afin de faciliter le repérage des prestations réalisées. Ces photographies sont non contractuelles, elles peuvent être absentes en cas d'indisponibilité ou de problème technique. Les numéros d'inventaire permettent le repérage des prestations réalisées.

Les rapports issus de nos interventions seront disponibles sur demande dans un espace client sur notre intranet. Ils seront conservés pour la durée du contrat nous liant.

### 9. MODALITES DE PAIEMENT

Le prix est exigible selon les modalités fixées sur le bon de commande. Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire de SOLEUS ou par chèque bancaire. Conformément au bon de commande accepté, le compte bancaire du demandeur sera débité aux dates prévues.

En cas de retard de paiement, SOLEUS pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Le client sera de plein droit redevable, outre l'indemnité forfaitaire de 40 €, d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal, à compter du jour d'exigibilité et jusqu'au complet paiement. Les sommes dues seront en outre majorées d'une pénalité forfaitaire de 15 % au titre des charges de recouvrement. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ainsi que les frais et honoraires d'avocats. SOLEUS pourra, de plein droit, par simple notification résilier la vente et annuler toute commande en cours et demander, si nécessaire en référé, la restitution des Produits livrés sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Toutes sommes dues à SOLEUS, quelle que soit leur échéance de paiement deviendront alors immédiatement exigibles.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de SOLEUS. SOLEUS pourra conditionner toute livraison à la constitution de garanties de paiement ou à un paiement comptant ou à la commande.

### 10. RESPONSABILITE

Les exploitants de structures sportives ou récréatives sont soumis à l'obligation générale de sécurité prévue par l'article L. 421-1 du Code de la Consommation :

Les produits et les services doivent, dans des conditions normales d'utilisation, ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes. Seul l'exploitant a la responsabilité de s'assurer du respect de l'ensemble des aspects réglementaires liés à son activité.

SOLEUS agit en qualité de vérificateur technique. En conséquence, il n'a jamais la conduite ni l'usage de l'appareil, de l'installation et plus généralement de la chose à propos de laquelle il intervient ainsi que de tout accessoire utilisé pour la vérification et dont le client conserve la garde juridique ainsi que la mise en œuvre. En cas de la réalisation partielle de la prestation, SOLEUS ne pourra être tenue responsable que des faits qui lui sont directement imputables et pour les seuls matériels contrôlés et le client gardera l'initiative d'une nouvelle intervention. Dans ces conditions la responsabilité de SOLEUS ne peut être engagée, à quelque titre que ce soit, pour les dommages que pourraient subir ces installations, appareils ou objet ou pour les accidents et leurs conséquences dont ces installations, appareils ou objets seraient à l'origine, et notamment pour les pertes d'exploitation susceptibles d'en résulter.

La mission qui nous est confiée comporte de notre part une obligation de moyens et de diligence, et de la vôtre un devoir d'information indispensable et suffisant pour réaliser notre mission.

Notre responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage, suite au non-respect de la législation en vigueur.

### 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du rapport de restitution sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de SOLEUS.

Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du rapport fourni par SOLEUS.

### 12. DONNES A CARACTERES CONFIDENTIELLES

Sauf mention particulière de sa part, le signataire de la commande accepte de figurer sur la liste de références de SOLEUS.

SOLEUS s'engage à ne pas divulguer les informations recueillies auprès de ses clients.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [info@soleus.fr](mailto:info@soleus.fr)

### 13. DIVERS

Le fait que SOLEUS ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des clauses desdites Conditions Générales de Vente.

Dans la mesure du possible, chaque stipulation des présentes sera interprétée de manière à lui donner effet et validité au regard de la loi applicable. Si une stipulation est déclarée nulle ou non applicable par un tribunal compétent dans des circonstances particulières, une telle stipulation restera en vigueur dans toutes autres circonstances.

### 15. REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux compétents de Lyon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soleus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - 📠 : 04 78 24 46 53 - ✉ : [info@soleus.fr](mailto:info@soleus.fr)

Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)



N°DRG2209300852  
21/10/2022  
Page 7/7